



CONVENTION OCCUPATION ET DROIT USAGE

Par **ROSEAD**, le **05/03/2009** à **13:58**

Bonjour,

Je cherche la meilleure solution à cette situation : mon concubin a sa résidence principale en hlm qu'il souhaite conserver par mesure de sécurité : en meme temps, il réside chez moi (jai eu un appartement par donation de mes parents) mais ne dispose d'aucun droit ni titre : bien entendu le PACS aurait été l'idéal mais la déclaration de domicile principal doit etre faite .. aux impôts ce qui est alors incompatible avec une location hlm puisqu'on doit fournir tous les ans sa déclaration d'impôts ...

faire un acte devant le notaire soit un droit d'usage et d'habitation (et un testament en cas de décès pour qu'il puisse bénéficier du bien) couterait environ 17.000 eur puisqu'il s'agit d'un droit d'usage partagé basé sur la valeur de l'appartement

quelle serait la meilleure solution ? constituer une SCI ? dans quel but ?

merci